

I. UN AGENT DE LA VILLE DE PARIS ADMINISTRE 43 HABITANTS POUR 46 000 EUROS ANNUEL

Les dépenses de personnel s'élevaient à 2,4 milliards d'euros, elles représentent donc 31% du budget de la ville (En 2000 : 40 300 agents). Paris emploie 52 000 agents, Madrid 25 873 et Berlin 111 512.

Paris se situe parmi les capitales européennes les plus administrées, Rome, Madrid ou Barcelone sont toutes situées au dessus de 100 habitants par agent, Berlin est la seule qui dispose d'un agent pour 33 habitants. (Source IFRAP).

1. Le rapport de la chambre régionale des comptes est très instructif :

Différents indicateurs laissent percevoir une forme de mal-être chez les agents de la ville.

- En effet : si les agents de la ville de Paris, sont majoritairement des femmes y compris aux postes de direction, l'écart de salaires par rapport à celui des hommes reste de 25%.
 - Alors que le télétravail légal pourrait aider la moitié des agents de la ville qui résident en dehors de Paris, et les 30% issus de la grande couronne, il s'élève à 3 jours par an, nettement en dessous de la moyenne d'autres administrations françaises
 - En outre on décèle beaucoup d'absences pour accidents de trajet.
 - Et le taux absentéisme de 11,38% reste relativement élevé.
 - L'aménagement du temps de travail n'est pas la panacée, comme on le voit dans la moyenne annuelle avec 1552 heures, soit 55 heures en dessous de temps obligatoire nationale de 1607, on aurait pu imaginer moins d'absentéisme.
 - Les agents disposent d'un très faible temps de formation, avec des chiffres inégaux entre les agents.
 - Enfin géographiquement les agents sont disséminés dans la ville, dans des locaux bien souvent vétustes, et sans jamais se croiser sur des sujets pourtant transversaux.
- **Tous ces éléments convergent bien vers l'idée qu'il est important d'agir sur les RH sur le fond.**

En termes financiers la situation est relativement alarmante et les solutions réduites :

- La ville ayant choisi de titulariser plus de 1500 personnes au cours des deux dernières années.
 - De nombreux vacataires, près de 450 pourraient aussi être sortis des effectifs, mais leurs missions sont plutôt sur des postes de catégorie C, donc avec une masse salariale moindre.
 - Rappelons également que *en 2012, 906 emplois ont été débudgétisés par leur attribution au Nouveau Paris Solidaire (CASVP) et à Paris Musées, également en 2017 certains postes préfecture ont été attribués à la ville.*
 - Si 20% des agents appartiennent à la tranche d'âge 55-65 ans, ne pas les remplacer au moment de leur départ, contribuerait à éponger une partie de la dette de la ville. En effet 20% cela représente approximativement 10.000 agents, ce qui rapprocherait davantage la ville des autres capitales européenne.
- **Avec ses 2,4 milliards d'euros, la masse salariale pèse lourd sur le budget de la ville, et la marge de manœuvre en termes financiers comme en termes de statut est très réduite pour la mandature à venir.**

2. Les directions et les services administratifs

Un important travail de gestion des ressources humaines s'impose, compte tenu non seulement de la multiplication des tâches sans transversalité mais aussi de la gestion déconcentrée dans des directions et sur des filières relativement disparates.

- Les Directions support DS sont au nombre de 7 et les directions opérationnelles DO au nombre de 13, ces dernières sont directement en contact avec le public, usagers du service public parisien (espaces publics comme la voirie, équipements publics, prestations sociales...).
- Il serait bon de les repenser en fonction des priorités, éventuellement en regrouper quelques unes, ou en détacher quelques autres. Ainsi pourquoi la propreté figure t'elle avec l'eau ? La jeunesse avec les sports ? Les transports avec l'immobilier ? Et pourquoi ne pas regrouper la famille avec les affaires scolaires, la jeunesse avec la démocratie, la prévention avec la culture ? Et pourquoi ne pas en créer de nouvelles en fonction du projet des candidats, autour du Plan Climat, des 240 quartiers, de la déconcentration, etc.
- Par direction la répartition des salariés est très étonnante, 19 758 agents (37% des agents travaillent dans les écoles et les crèches, à la propreté ils sont près de 8000 agents sachant qu'une partie est sous-traitée, ensuite la DASES, la DPSP et la DEVE emploient chacune près de 3000 agents, elles sont proches de la DAC, de la DJS et des mairies d'arrondissement avec 2500 agents chacune. Rappel : les postes du Nouveau Paris Solidaire (CASVP) et de Paris Musées ont été débudgétisés.
- Par filière la ville de Paris emploie 43% d'agents techniques, 15% d'agents administratifs, 13% d'agents dans les filières médico-sociale, puis 8% respectivement pour les filières sociale et dans l'animation. Pour résumé du personnel peu qualifié.

➤ **Repenser l'organisation des services, des équipes et du management implique un tel bouleversement, qu'il faudrait confier cette réflexion à un cabinet extérieur, sur la base d'un cahier des charges visant autant aux économies à court et moyen termes, qu'à la remobilisation des agents avec formation et bien-être à la clef. Enfin si des services étaient susceptibles d'être délégués à des entreprises, il ne faudrait pas mettre à l'écart la notion de l'intérêt général.**

II. AUCUNE CORRELATION APPARENTE ENTRE AGENTS, ADJOINTS ET CONSEILLERS DE LA VILLE DE PARIS

En termes quantitatifs comme par nature de fonction, le travail des élus est très éloignés de l'organisation administrative de la ville, comme si les agents de la ville naviguaient dans un navire sans capitaine.

(Sources : www.paris.fr, *rapports social & d'activité de la ville de Paris 2018*)

1. Les 30 adjoints au maire de Paris pourraient être différenciés en nombre et en fonctions :

- Envisager la venue d'adjoints issus de la société civile,
- Veiller à un équilibre des territoires, des tranches d'âges et des CSP,
- Réduire si possible leur nombre au fur et à mesure de la mandature à 20 (autant que d'arrondissement) dans l'idée de développer des missions transversales, et compte tenu de l'importance à attribuer aux mairies d'arrondissement
- Repenser les fonctions actuelles par complémentarité (Politique de la ville/Laïcité/Citoyenneté, emploi et commerce, Culture/Education, Mobilité/Grand Paris...) ou par polarisation (Extraire l'attractivité économique de l'urbanisme))
- En créer d'autres : décentralisation/arrondissement, maison de quartiers, classes moyennes...
- Prioriser l'essentiel, comme le mieux vivre ensemble, ou le logement, en lien avec les DO et des DE existantes.
- Donner à ces deux postes une place majeure : Pacte de transition, Grand Paris

➤ Ainsi nous pourrions proposer à l'hôtel de ville les postes d'adjoints suivants :

1. Cohésion des territoires (Politique de la ville), 2 Création culturelle (art) et éducation populaire 3. Environnement (ou redressement écologique) économie collaborative, et ESS 4. Jeunesse et citoyenneté 5. Les aînés la mémoire et le patrimoine 6. Solidarités et migrants 7. Logement et classes moyennes 8. Mieux vivre ensemble (Prioriser les classes moyennes) 9. Santé et accès aux droits 10. Sécurité et police municipale 11. Service public et valeurs de la République (citoyenneté) 12. Sports et jeux olympiques 13. Tourisme et offre culturelle 14. Transports mobilité 15. Vie associative, laïcité et participation des parisiens 16. Vie professionnelle, formations et start-up.

2. Les 163 conseillers de Paris, se retrouvent au conseil de Paris et dans 7 commissions différentes des postes d'adjoints

- La lecture des libellés ne suit pas la logique du Pacte de transition, ni du développement économique de notre ville lumière. Pourquoi le tourisme figure avec la jeunesse ? Les anciens combattants avec la nuit ? Le logement avec le dpvmt éco. ? Etc.
- L'emplacement de certaines fonctions, celui de la Politique de la ville, révèle la contradiction entre discours et réalité.
- Si la fonction est rapporté au nombre d'habitants celle des quartiers Politique de la ville (20%) est loin des administrés
- En regardant par numéro de commission : la N°3 est incohérente et trop dense, la N°4 regroupe près de 50% des agents et ne concerne que 26 élus, soit 18% d'entre eux, pour la N°7, seulement 15 élus y participent, quand on sait l'importance de la jeunesse, l'ambition du tourisme et des JO, les dangers des dérives identitaires dans le milieu associatif, le choix étonne.

➤ **Pour asseoir la portée du travail des élus au conseil de Paris, il semble important de relier les thèmes les uns aux autres, entre les agents de la ville au sein de leurs directions, les élus dans leur titre d'adjoint et les commissions dans leurs spécificités.**

➤ **Penser à faire davantage appel aux Missions d'information et d'évaluation pour évaluer les politiques déployées par la collectivité et également penser à s'assurer que les déclarations d'intérêt et de patrimoine ont bien été remplies, prévoir des sanctions pour absentéisme, ne pas verser les indemnités des conseillers absents, imposer un temps de présence des conseillers de Paris dans leur mairie d'arrondissement, limiter le mandat à deux successifs dans le temps.**

VOICI LES COMMISSIONS ACTUELLES ISSUES DU SITE DE LA VILLE DE PARIS :

1. **Finances - Commerce - Emploi - Ressources humaines** : 29 élu.e-s (Traite des Finances, SEM, marchés publics, concessions. - Ressources humaines, services publics, modernisation de l'administration. - Commerce, artisanat. - Eco. sociale et solidaire, innovation sociale et économie circulaire. - Emploi)
2. **Culture - Patrimoine - Mémoire** : 24 élu.e-s (Traite de Culture, patrimoine, métiers d'art, relations avec les arrondissements. - Nuit. - Entreprises culturelles. - Mémoire, monde combattant, correspondant défense)
3. **Espace public - Qualité de vie - Politique de la Ville - Sécurité** : 29 élu.e-s (Traite de l'Espace public - Qualité de vie - Politique de la Ville - Sécurité Environnement, développement durable, eau, Plan climat. - Espaces verts, nature, affaires funéraires, préservation de la biodiversité. - Transports, voirie, déplacements, espace public. - Propreté, assainissement, organisation et fonctionnement du Conseil de Paris. - Sécurité, politique de la ville)
4. **Action sociale - Santé - Petite enfance** : 26 élu.e.s (Traite de Solidarité, familles, petite enfance, protection de l'enfance, lutte contre les exclusions, personnes âgées. - Prévention spécialisée, intégration. - Petite enfance et protection de l'enfance. - Egalité femmes/hommes, lutte contre les discriminations et droits de l'homme. - Santé, handicap, relations avec l'AP-HP)
5. **Urbanisme - Logement - Grand Paris - Développement économique** : 25 élu.e-s (Traite de Logement, hébergement d'urgence. - Urbanisme, architecture, projet du grand Paris, développement économique et attractivité. - Architecture et grands projets de renouvellement urbain)
6. **Ecoles - Universités** : 14 élu.e-s (Traite d'Affaires scolaires, réussite éducative, rythmes éducatifs. - Université, vie étudiante, recherche)
7. **Jeunesse - Associations - Sports - Relations internationales - Tourisme** : .-> 15 élu.e-s (Traite de Sports et tourisme. - Relations internationales, francophonie. - Europe. - Démocratie locale, participation citoyenne, vie associative, jeunesse)